

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 077-217703057-20260321-D\_17\_2026C-DE

DGS/OL  
OBJET

**Charte Municipale  
des Valeurs de la  
République et de la  
Laïcité**

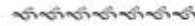
N° D\_17\_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis sur la convocation en date du 17 mars deux mil vingt-six qui leur a été adressée par le maire sortant et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. ASFAUX, M. BELEK, Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CHERON, M. CELIK, Mme CORNEILLAN, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, M. DURAND-BANCEL, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, Mme MAIROT, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. REGUIG, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SARICA AYGAN, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMEN, Mme YANGO LONGUET, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absents: M. BAROUKH, Mme BILLÉ, MME DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE

Secrétaire de séance : Mme Audrey SAINTE-ROSE



DATE  
D’AFFICHAGE

**21 Mars 2026**

La ville de Montereau-Fault-Yonne souhaite réaffirmer sa politique volontariste de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble sur l'ensemble du territoire communal.

Pour ce faire, notre commune, avec l'ensemble des ressources vives du territoire, œuvre au quotidien pour asseoir, faire respecter les valeurs universelles et les principes de notre République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ainsi que les principes qui en découlent tels que la laïcité.

Au cœur de cette politique publique prioritaire, les élus, les agents et nos partenaires associatifs occupent une place essentielle pour atteindre ces objectifs.

En conséquence, il est proposé d'adopter la Charte Municipale des Valeurs de la République et de la Laïcité, présentée en annexe, qui définit les principes que tout agent, usager ou partenaire de la ville se doit de respecter.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITE :**

- D'ADOPTER la Charte Municipale des Valeurs de la République et de la Laïcité
- AMPLIATION sera adressée aux élus, agents publics et partenaires

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

Pour extrait conforme,  
Le Maire



**James CHERON**

